

Le français langue étrangère : l'apprendre et l'enseigner en France

Comme objet d'apprentissage et d'enseignement, le FLE (français langue étrangère) suscite en France une offre diversifiée à laquelle correspond une grande variété de publics : touristes, étudiants, migrants, demandeurs d'emploi et salariés... En réponse aux nouveaux besoins de ces publics qui appellent une ingénierie de formation appropriée, la didactique du FLE évolue en se spécialisant tandis que l'offre de formation s'ouvre à une démarche « qualité ».

Du côté de la formation des enseignants et des formateurs, le succès du cursus universitaire de FLE ne se dément pas, près de trente ans après sa création, et les formations aux métiers du FLE attestent de la vitalité de ce vaste domaine professionnel.

Repères

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Venir en France pour apprendre le français



Plus de 100 000 personnes viennent chaque année en France suivre « en immersion » des cours de français dans l'un des 300 centres de langues privés, publics ou associatifs. Une démarche « qualité » engagée par les pouvoirs publics français a abouti à la création du label « qualité français langue étrangère » qui regroupe près de 100 centres en 2010. Il existe aussi un public d'apprenants résidant en France de manière temporaire pour raison familiale, professionnelle ou pour étudier... Les centres universitaires accueillent une grande partie des étudiants étrangers, l'inscription en première année dans un établissement de l'enseignement supérieur français étant subordonnée à la connaissance du français pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires.

Le français pour s'intégrer

La loi exige désormais un certain niveau de maîtrise du français aux différentes étapes du parcours d'intégration. L'Office français de

l'immigration et de l'intégration (OFII), créé en 2009, finance et met en place des formations linguistiques gratuites sur l'ensemble du territoire à l'intention des **personnes immigrées (non ressortissantes de l'UE)**. Les formations dispensées dans le cadre du **contrat d'accueil et d'intégration** bénéficient depuis 2006 à plus de 22 000 personnes par an et sont sanctionnées par le diplôme initial de langue française – DILF. En 2010, le nouveau dispositif propose quatre parcours allant du DILF au DELF A1 (publics non ou peu scolarisés, publics scolarisés dans leur langue maternelle) et DELF A2. Des **ateliers de savoirs sociolinguistiques**, destinés à favoriser l'intégration de personnes issues de l'immigration, sont soutenus financièrement par l'État au titre de la politique de l'intégration ou de la politique de la ville.

À l'échelon territorial, des formations sont financées au titre de l'insertion socio-professionnelle par les régions, pour les 16-25 ans (formation (pré)professionnalisante), par les départements, qui interviennent auprès des personnes bénéficiant du revenu de solidarité active ou de l'allocation pour parent isolé, par de nombreuses communes enfin. La demande excédant l'offre publique



Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides
75001 Paris
Téléphone : 01 40 15 73 00
Télécopie : 01 40 15 36 76
Courriel : dgflf@culture.gouv.fr
Internet : www.dgflf.culture.gouv.fr

de formation, certaines associations de lutte contre l'exclusion mettent également en place des formations au français. Dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, les appellations sont diverses : *alphabétisation, post-alphabétisation, mise à niveau, actions de lutte contre l'illettrisme, français langue étrangère.*

Les enfants non francophones nouvellement arrivés en France étaient en 2008-2009 près de 30 000, accueillis dans des classes d'initiation dans le primaire ou d'accueil dans le second degré. L'apprentissage du français - langue étrangère puis langue seconde - doit leur permettre d'acquérir les bases de français nécessaires à leur scolarité : on parle ici de langue de scolarisation (circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002 - BO spécial n° 10 du 25 avril 2002).

Le français pour travailler

Avec l'augmentation de ce que les sociologues appellent « la part langagière du travail », des **besoins de formation au français en contexte professionnel** se font jour. S'inspirant du français sur objectifs spécifiques et du français de spécialité, le français langue professionnelle répond aux besoins de communication en lien avec les tâches professionnelles. Première compétence clé, la communication au travail devient objet d'apprentissage dans le cadre de la formation professionnelle, non sans lien avec la formation de base. Bien qu'il ne concerne pas exclusivement les non francophones, c'est tout naturellement que le français langue professionnelle (FLP) trouve sa place à côté du français langue seconde (FLS) et du français langue étrangère (FLE).

Se former pour enseigner le FLE

À l'université, la **didactique du FLE/FLS** est un sous-ensemble de la didactique des langues et cultures étrangères qui évolue en réponse à la demande sociale. À cheval sur les sciences du langage et les sciences de l'éducation, cette discipline attire environ 1 500 étudiants dans les cursus de Master 1 et 2. Il n'existe pas de licence de FLE à part entière mais un parcours FLE qui complète

une licence en langues ou en lettres. En 2009, le CIEP recense 37 universités formant en présentiel ou à distance - en particulier avec le Centre national d'enseignement à distance (CNED) - au Master professionnel ou de recherche. On note que sur le marché du travail le statut de professeur de FLE est en règle générale précaire.

Les formations aux métiers du FLE

- **Le Centre international d'études pédagogiques** organise une université en hiver et en été (anciennement stage BELC) : les métiers du français dans le monde. Destinées à un public international d'enseignants, de formateurs et de cadres éducatifs, ces formations proposent des parcours ciblés par métiers et par compétences ; depuis 2009, l'université d'été prépare au Master 2 de FLE en partenariat avec l'université de Nantes.
- L'université d'été de la **Chambre de commerce et d'industrie de Paris** cible le français sur objectifs spécifiques et le français de spécialité et prépare au diplôme de didactique du français sur objectifs spécifiques.
- **L'Alliance française Paris Île-de-France** propose le diplôme professionnel de l'Alliance française Paris Île-de-France en FLE (DPAFP FLE), le certificat de stage d'observation et de pratique en FLE (CESOP FLE), de même que le diplôme d'aptitude à l'enseignement du FLE (DAEFLE) préparé à distance en partenariat avec le CNED.
- De nombreux centres de FLE dispensent des formations pour les professeurs étrangers.
- Pour les personnels enseignants de l'Éducation nationale, stagiaires et titulaires des premier et second degrés, les **centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage** (CASNAV) proposent des ressources pour la classe ; la certification complémentaire en français langue seconde est une validation des expériences et des formations mise en place en 2004 (BO n° 39 du 28 octobre 2004).

L'offre française de certifications en FLE

Le **diplôme initial de langue française (DILF)**, le **diplôme d'études en langue française (DELF)** et le **diplôme approfondi de langue française (DALF)** sont conçus et administrés par le **Centre international d'études pédagogiques (CIEP)** et délivrés par le **ministère de l'Éducation nationale**. Ces diplômes sont harmonisés sur l'échelle de 6 niveaux (de A1.1 à C2) du *Cadre européen commun de référence pour les langues*. Ils sont indépendants, sanctionnent la maîtrise des quatre compétences langagières et sont valables sans limitation de durée.

Conçu et administré par le CIEP, le **test de connaissance du français (TCF)** est un test de niveau en français langue générale destiné à tous les publics non francophones qui souhaitent, pour des raisons professionnelles, personnelles ou d'études, faire évaluer et valider leurs connaissances en français. Il est notamment requis dans le cadre de la demande préalable à l'inscription en premier cycle de l'enseignement supérieur français (TCF-DAP).

La **Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)** propose aux publics non francophones dix **diplômes de français professionnel (DFP)** : DFP niveaux A2 et B1 ; DFP affaires, niveaux B2, C1 et C2 ; DFP secrétariat, niveaux B1 et B2 ; DFP tourisme et hôtellerie, niveau B1 ; DFP scientifique et technique, niveau B1 ; DFP médical, niveau B2 ; DFP juridique, niveau B2. Conçu et diffusé par la CCIP, le **test d'évaluation de français (TEF)** peut être utilisé dans le cadre d'un projet d'études supérieures ou d'un projet d'émigration vers un pays francophone.

Les diplômes d'université

Le certificat pratique de la langue française 1^{er} degré (CPLF), le diplôme d'études françaises 2^e degré (DEF), le diplôme supérieur d'études françaises (DSEF) sont réservés aux étudiants étrangers et délivrés par les universités habilitées. Certaines universités ont par ailleurs créé des diplômes internes.

www.qualitefle.fr

www.ciep.fr

www.cned.fr

www.campus-fle.fr

www.fda.ccip.fr

www.sceren.fr/vei/ressources/carnet/casnav.htm

www.ofii.fr

www.alliancefr.org

[casnav.htm](http://www.casnav.htm)